



PETIT LIVRET

DE RAPPEL

DES POINTS IMPORTANTS

DU REGLEMENT SPORTIF

2018-2019

DU CDVOBB 95



Convocations

Les convocations doivent être envoyées au club adverse dans les délais de 15 jours.

Lors de l'envoi de ces convocations, il faut impérativement mettre en copie la commission sportive à l'adresse convocation@basket95.com.

La commission sportive ne lit ces mails qu'en cas de litige entre deux clubs. Si, à l'adresse mail de convocation, la convocation n'est pas présente, la commission estimera que la convocation n'a pas été envoyée et pourra pénaliser le club recevant d'un forfait.

Par contre, **NE JAMAIS ENVOYER LES CONVOCATIONS SUR LE MAIL DE LA COMMISSION SPORTIVE.**

Résumé :

- ✓ Envoi des convocations 15 jours avant la date du match
- ✓ Copie obligatoire du mail sur convocation@basket95.com

Les horaires

Jeunes

L'horaire de chaque rencontre est fixé suivant les tableaux ci-dessous.

Jeunes	Samedi	Dimanche
U13	14h00**/18h00	09h30/11h00 et 13h00/17h00
U15	14h00/18h00	09h30/11h30 et 13h00/17h30
U17M/U 18F	14h00/18h00	09h30/11h30 et 13h00/17h30
U20	14h00/18h00*	09h30/11h30 et 13h00/17h30

**20h30 maximum avec accord de l'équipe adverse pour les U20.*

*** 13h30 avec accord de l'équipe adverse.*

Les équipes ont la possibilité de reporter les matches en semaine, avec l'accord des deux clubs. Les jeunes de U13 à U17M/U18F ne peuvent être convoqués que de 18h30 à 19h30.

Les horaires

Seniors

Les équipes ont la possibilité de reporter les rencontres en semaine si les deux clubs sont d'accord.

	Vend.	Sam.	Dim.	Déro. Perm. Possible pour les équipes à désignations
Senior F			15h30	Vendredi 20h - 21h Samedi à partir de 20h Dimanche 9h30 - 11h30 et 13h00 - 17h30
Senior M Pré Nat		20h30		Vendredi 20h - 21h Samedi à partir de 20h Dimanche 9h30 - 11h30 et 13h00 - 17h30
DM2 DM3	À partir de 20h*	À partir de 20h*	9h30 - 11h30 et 13h00-17h30	Non concernées

** Le vendredi et le samedi à partir de 18h00 avec l'accord du club adverse*

E-marque et feuille de match

La e-marque est obligatoire dans tous les championnats et coupes du Val d'Oise :

Pour toute demande de formation, se renseigner auprès de la CDO (cdo@basket95.com)

Le fichier export suite à la e-marque doit impérativement être exporté par le club recevant dans les 48 heures sur FBI.

Au cas où le club serait obligé de faire une feuille papier (à titre exceptionnelle), celle-ci doit être au comité dans un délai de 48 heures.

Pour les équipes réserves et dans le cas où les équipes premières n'utilisent pas la e-marque, les feuilles doivent parvenir au comité dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'une e-marque aucun envoi n'est nécessaire (quel que soit le championnat, département, régional ou national). Si la e-marque est correctement exportée (à vérifier).

Dérogation

Match à désignation (hors match CVO)

La dérogation **DOIT** se faire par FBI.

Si la dérogation porte uniquement sur le gymnase, la dérogation est automatiquement modifiée, la commission sportive ne la voit pas.

Si la dérogation est faite très en avance (plus de 21 jours) et si le club adverse est d'accord, la sportive la validera.

Si la dérogation n'est pas faite dans les temps (moins de 21 jours), la sportive se réserve le droit de refuser la demande (sauf problème matériel : le panier vient de casser).

Attention : Sans réponse de l'équipe adverse dans un délai de cinq jours, la commission sportive estimera que le club adverse est d'accord pour cette dérogation.

Dérogation Match à désignation CVO

La demande de dérogation **NE DOIT PAS** se faire sur FBI. Mais une demande doit être adressée à la commission sportive (dans les délais demandés par la commission sportive) sur son adresse mail sportive@basket95.com et l'accord du club adverse doit avoir été préalablement obtenu.

Dérogation Match à non désignation (pas d'arbitres officiels nommés par la CDO)

La demande de dérogation **NE DOIT PAS** se faire sur FBI.

C'est une entente entre les clubs, dans le respect des horaires autorisés et des dates de fin de championnat (fournis en début de championnat par la commission sportive).

Il est fortement conseillé d'écrire à la commission sportive (sportive@basket95.com) qui modifiera les dates des rencontres afin permettre aux clubs de télécharger la feuille e-marque.

Inversion de match

Même si la rencontre est inversée, le n° de match aller doit être utilisé (même si les clubs sont inversés) de même en phase retour c'est le n° du match retour qui doit être utilisé.

Amendes

Motif d'amende

- ✓ En cas de pénalité en plus de la pénalité sportive
- ✓ En cas de forfait simple
- ✓ En cas de forfait général
- ✓ En cas de manque ou d'erreur du n° de rencontre
- ✓ En cas de n° de licence non indiqué (et le joueur est qualifié depuis plus d'un mois)
- ✓ En cas de feuille en retard
- ✓ En cas de manque d'un ou plusieurs officiels (feuille verso)
- ✓ Non utilisation feuille e-marque (sauf cas exceptionnel)

Le montant des amendes varie en fonction de la faute.

Les amendes sont traitées à la fin de chaque mois et envoyées aux clubs dès que possible.

Pénalités

Motif de pénalité :

- ✓ Joueur non qualifié ou suspendu
- ✓ Entraîneur non qualifié, suspendu ou mineur
- ✓ Joueur n'ayant pas la bonne licence (dirigeant, etc.)
- ✓ Pas d'entraîneur indiqué sur la feuille
- ✓ Joueur d'une catégorie supérieure (ex : U15 joue en U13)
- ✓ Joueur du mauvais sexe (dérogation possible en U13)
- ✓ Joueur non surclassé (la sportive peut donner un délai pour régulariser, si le championnat le permet)
- ✓ Feuille non parvenue au comité
- ✓ Feuille non parvenue dans les délais imposés par la commission sportive
- ✓ Feuille e-marque non exportée dans FBI
- ✓ Joueur brûlé pour le championnat concerné
- ✓ Non fourniture de liste de brûlés dans les temps
- ✓ Non fourniture des feuilles de marque région ou nationale
- ✓ Joueur en liste de personnalisation mais jouant dans l'autre équipe
- ✓ Pas de licence AS pour un joueur en IE appartenant au club non porteur
- ✓ Joueur de national senior jouant en CVO
- ✓ Nombre de mutés, C1, C2, d'étrangers non respecté

Pénalité/Hors championnat/forfait

Conséquence d'une pénalité :

Match perdu pour l'équipe fautive et 0 point au lieu de 1, pénalité financière, l'équipe adverse est déclarée gagnante (2pt), sauf si aussi frappée d'une pénalité.

Conséquence d'un forfait simple

Match perdu pour l'équipe fautive et 0 point au lieu de 1, score 20/0, pénalité financière. L'équipe adverse est déclarée gagnante (2pt), sauf si aussi frappée d'une pénalité. Forfait équipe B en match aller, alors le retour doit se jouer dans le même club qu'au match aller.

Conséquence d'une équipe mise hors championnat

Hors championnat (HC) : l'équipe continue d'exister et de jouer. L'équipe qui gagne contre une équipe mise hors championnat marque 2 points au classement, 1 point si elle perd, et 0 si elle est forfait. L'équipe hors championnat ne comptabilisera aucun point quels que soient les résultats.

Conséquence d'un forfait général :

L'équipe concernée est supprimée du championnat et est sanctionnée d'une pénalité financière. Les matches déjà joués ne comptent plus au classement.

Si trois pénalités et/ou forfaits, l'équipe est mise hors championnat (HC)

Si cinq pénalités et/ou forfaits, l'équipe est mise forfait général (voir conséquence ci-après).

Arbitres

Demande d'arbitres officiels

Les demandes d'arbitres (une demande par rencontre) doivent impérativement se faire au moyen de l'imprimé se trouvant sur le site du comité. Ces demandes doivent être adressées par mail à la commission sportive **ET** au répartiteur. Cette demande doit se faire au moins 21 jours avant le jour de la rencontre.

SEUL LE CLUB RECEVANT peut en faire la demande. Les frais d'arbitrage seront à sa charge.

La demande ne garantit pas la présence d'arbitre sur la rencontre, mais le répartiteur fera son possible pour doter la rencontre.

Arbitres matches à désignation

En cas d'absence des arbitres officiels

Rechercher des arbitres officiels présents

Si aucun n'est présent ou ne veut officier, les équipes doivent présenter chacune un arbitre.

En dernier lieu, l'association recevante doit présenter un arbitre

Dans le cas contraire, la rencontre est perdue par forfait par l'équipe recevante.

Les brûlés/Les listes de personnalisation

Les listes de brûlés et/ou de personnalisation peuvent se faire au moyen des imprimés se trouvant sur le site du comité du 95 : <http://www.basket95.com/download-category/commission-sportive/>.

Quand faut-il faire une liste de brûlé ?

Dans le cas d'une équipe 1 + une équipe réserve évoluant dans un championnat moindre. Les cinq meilleurs joueurs de l'équipe 1 doivent être brûlés. La commission sportive peut modifier une liste de brûlés si elle l'estime nécessaire. Attention, prévenir la sportive en cas de joueur brûlé blessé.

Quand faut-il faire une liste de personnalisation ?

Deux cas :

- 1°) Deux équipes évoluent dans un même niveau de championnat.
- 2°) Trois équipes évoluent dans des championnats de niveaux différents. L'équipe une doit fournir une liste de personnalisation car aucun de ses joueurs n'a le droit de jouer en équipe trois.

Les listes de personnalisation et de brûlés doivent arriver au comité au plus tard la veille du début des championnats des équipes de moindre niveau.

Schéma brûlé/personnalisation

Equipe 1 Evolue en Niveau 1	Equipe 2 Evolue en Niveau 2
-----------------------------------	-----------------------------------

Fournir cinq brûlés de l'équipe 1 (interdits dans 2)

Equipe 1 Evolue en Niveau 1	Equipe 2 Evolue en Niveau 1
-----------------------------------	-----------------------------------

Fournir une liste de personnalisation pour chaque équipe

Equipe 1 Evolue en Niveau 1	Equipe 2 Evolue en Niveau 2	Equipe 3 Evolue en Niveau 2
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Fournir cinq brûlés de l'équipe 1 (interdits dans 2 et 3)

Fournir une liste de personnalisation pour l'équipe 2 et 3

Equipe 1 Evolue en Niveau 1	Equipe 2 Evolue en Niveau 2	Equipe 3 Evolue en Niveau 3
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Fournir cinq brûlés de l'équipe 1 (interdits dans la 2)

Fournir cinq brûlés de l'équipe 2 (interdits dans la 3)

Fournir une liste de personnalisation pour l'équipe 1 (interdit dans la 3)

Défaut/Retard/ Arrêt match /Abandon terrain

Défaut :

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 5 joueurs en tenue ne peut prendre part à la rencontre.

Délai d'attente 15 minutes.

L'arbitre doit consigner le fait sur la feuille de match. Si le défaut reste après ce délai, l'arbitre commence la rencontre et siffle immédiatement la fin de rencontre. La commission sportive décidera des suites à donner.

Retard :

Lorsqu'une équipe, par suite d'un cas de force majeure, arrive en retard à la salle ou sur le terrain, le retard ne doit pas excéder 15 minutes.

L'arbitre doit mentionner le fait sur la feuille de marque.

Une fois le délai passé, l'arbitre commence la rencontre sans l'équipe adverse et siffle immédiatement la fin de rencontre. Le club recevant doit envoyer la feuille à la commission sportive, qui décidera des suites à donner.

Arrêt match

En cas d'arrêt du match pour raison de cas de force majeur (panne de courant, panier cassé, etc.).

L'arbitre doit mentionner le fait sur la feuille de marque.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution (autre gymnase, réparation, etc.). Le club a un délai de 30 minutes pour trouver une solution.

Dans le cas contraire, la commission sportive décidera des suites à donner

Abandon terrain

Toute équipe qui abandonne le terrain de jeu est considérée comme étant déclarée battue par forfait sur le terrain, sauf décision exceptionnelle de l'instance compétente.

L'équipe qui abandonne le terrain perd tout droit au remboursement de ses frais.

Elle devra s'acquitter, le cas échéant, des frais d'arbitrage

Divers

Prolongations

U17, U20, seniors : prolongations 5 minutes autant de fois que nécessaire

U15M deux prolongations de 5 minutes puis lancer-francs

U15F et U13 deux prolongations de 2 minutes puis lancer-francs

Ballons

Taille 6 : Equipes féminines et U13M

Taille 7 : U15M, U17M, U20M, senior M

Joueurs en retard

Pour les joueurs arrivant en retard, seuls ceux inscrits sur la feuille de marque avant la rencontre pourront participer à celle-ci.

Mail commission sportive

sportive@basket95.com

Mail convocations

convocation@basket95.com

Mail répartiteur

repartiteur@basket95.com